



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

n° 143-20 C

Objet : RD - Versement d'une contribution exceptionnelle à Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) pour l'année 2020

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Dany Jacquemoud-Collet
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Pierre Duperier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Pierre Brun - de Jean-François Beccu à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Aloïs Chassot - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaetan Pauchet à Michel Camoz - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Cyndie Picot à Farid Rezzak - de Claire Plateaux à Marie Bénévisse - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 6

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Luc Meunier - Damien Regairaz - Bruno Stellian - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

délibération n° 143-20 C

objet **RD - Versement d'une contribution exceptionnelle à Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) pour l'année 2020**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, en lien avec Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que GCAT est un établissement public industriel et commercial (EPIC) à qui Grand Chambéry confie, par convention de moyens et d'objectifs, l'exécution de missions de service public de promotion, d'accueil et de développement touristiques.

Son financement est composé principalement de la contribution de Grand Chambéry, de la taxe de séjour et de diverses recettes partenariales et commerciales.

La crise sanitaire du coronavirus a mis à l'arrêt l'ensemble des marchés et activités touristiques depuis le 17 mars 2020, début du confinement. Après la première vague, le tourisme a repris une activité assez faible liée à l'installation des protocoles sanitaires en juin, de moyenne intensité en juillet et record au mois d'août grâce au retour de la clientèle régionale et nationale française.

L'absence de reprise de l'activité de tourisme d'affaires, événementiel et socio-éducatif se poursuit néanmoins, mettant en péril la dynamique de nuitées sur Chambéry, et à moindre échelle dans les Bauges durant l'automne.

Aussi, l'effondrement des recettes partenariales, commerciales et de taxe de séjour ajouté aux dépenses supplémentaires imposées par la crise sanitaire (confinement, application des mesures barrières...) a déstructuré l'équilibre financier de GCAT devant faire face à une situation financière sans précédent. Afin de limiter la gravité de cette situation financière, GCAT a engagé un plan de réduction drastique de ses dépenses (différé de recrutement, moindre saisonnier, diminution de toutes les prestations, des achats de marchandise, etc).

Par délibération du 14 mai 2020, le Conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, un schéma d'orientations budgétaires face à la crise liée à la Covid-19. Il proposait notamment de soutenir GCAT en finançant un plan de relance « slow tourisme » pour 128 k€, et également d'abonder la contribution de l'EPIC pour un montant complémentaire de 165 k€.

Aussi, malgré des efforts réalisés sur ses dépenses de fonctionnement, GCAT est toujours confronté à une baisse importante de ses recettes, et plus particulièrement de sa deuxième principale ressource qu'est la taxe de séjour.

La situation sanitaire se dégradant à nouveau, un besoin de financement complémentaire de 70 k€ est nécessaire pour garantir l'équilibre financier de la structure projeté à fin d'année. Les perspectives pour l'année 2021 sont également très incertaines.

En conséquence, il est proposé de verser une contribution exceptionnelle complémentaire à GCAT pour l'année 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu la convention d'objectifs 2019/2021 entre GCAT et Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : verse une contribution exceptionnelle de 165 k€ et 70 k€, soit 235 k€, à GCAT au titre de l'année 2020,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : précise que les crédits sont inscrits au budget 2020.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 143-20 C

Objet de l'acte : RD - Versement d'une contribution exceptionnelle à Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) pour l'année 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 6 - Contributions budgetaires 1 - Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24223H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24223H1

Date de transmission en Préfecture : 29 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 29 octobre 2020

Période d'affichage : du au